

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÉS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-013

OBJET : CHARTE DES JARDINS COLLECTIFS DE SAINT-HERBLAIN

DÉLIBÉRATION : 2023-013
SERVICE : DIRECTION DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : CHARTE DES JARDINS COLLECTIFS DE SAINT-HERBLAIN

RAPPORTEUR : Myriam GANDOLPHE

L'environnement est aujourd'hui au cœur des préoccupations de toute la société. Sa fragilité nous amène à nous interroger sur notre façon de le préserver. Il représente un enjeu essentiel de sauvegarde de la biodiversité et de la santé publique.

La Ville de Saint-Herblain est dotée de 600 hectares d'espaces verts publics communaux qui représentent 20 % du territoire. Depuis plus de 10 ans, la Ville applique l'« objectif zéro phyto » (non recours aux herbicides, insecticides et engrais chimiques) et pratique la gestion différenciée de ses espaces verts et naturels pour favoriser la biodiversité.

Pour relayer cette prise de conscience sur son territoire, la Ville de Saint-Herblain a choisi dès 2010 de promouvoir par la charte des jardins collectifs de Saint-Herblain les pratiques du jardinage écologique au sein des jardins collectifs qu'elle met à disposition des habitants. Cette charte s'adressait alors aux structures existantes, à savoir l'association des jardins familiaux et au jardin partagé du Tillay.

Depuis les jardins collectifs se sont multipliés et la Ville souhaite accompagner la poursuite de cette dynamique. Ainsi il est proposé d'abroger la charte approuvée par le Conseil Municipal du 28 juin 2010 et de la substituer par une nouvelle charte qui s'adresse à tous les habitants et habitantes qui jardinent sur un terrain municipal. Cette nouvelle charte a également pour objet de promouvoir le lien social, la convivialité et le partage de connaissances.

Les jardins collectifs sont des jardins situés sur des terrains appartenant à la Ville, cultivés par des habitants et habitantes de Saint-Herblain. On les appelle communément jardins « familiaux » ou « partagés ». Les habitants qui les cultivent sont le plus souvent réunis au sein d'associations à but non lucratif. Les bénévoles de ces associations gèrent les jardins, en lien étroit avec les services de la Ville. Ces jardins ont un intérêt général dans le sens où ils sont créés et animés pour le bien public.

Outre leur dimension environnementale et la culture d'une production vivrière, les jardins collectifs sont aussi des lieux de convivialité et de vivre ensemble. Des liens sociaux, souvent intergénérationnels et interculturels, se tissent au jardin, sur la base d'un intérêt commun pour le jardinage et la nature. Ils sont également des lieux de partage de pratiques, d'apprentissage et de transmission. La ville souhaite promouvoir aussi cette vocation à la fois sociale et pédagogique des jardins.

Au travers de la charte, le jardinier s'engage sur 8 points :

- 1/ Economiser et partager l'eau
- 2/ Jardiner sans produits nocifs
- 3/ Favoriser la biodiversité
- 4/ Valoriser les déchets verts
- 5/ Trier ses déchets
- 6/ Soutenir le projet associatif
- 7/ Favoriser l'ouverture au public
- 8/ Partager les connaissances

La charte sera signée par les Présidents d'association qui s'engagent officiellement au nom de leurs adhérents, chaque jardinier ayant obligation de la respecter.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'abroger la charte des jardins collectifs de Saint-Herblain de 2010,
- d'approuver la nouvelle charte,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'environnement et au cadre de vie, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 09/02/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 09/02/2023

Charte des jardins collectifs de Saint-Herblain
(Approuvée par le Conseil Municipal du 6 février 2023)

Qu'est-ce qu'un jardin collectif ?

Les jardins collectifs sont des jardins situés sur des terrains appartenant à la ville, cultivés par des habitants et habitantes de Saint-Herblain.

On les appelle communément jardins « familiaux » ou « partagés ».

Les habitants qui les cultivent sont le plus souvent réunis au sein d'associations à but non lucratif. Les bénévoles de ces associations gèrent les jardins, en lien étroit avec les services de la ville.

Ces jardins ont un intérêt général dans le sens où ils sont créés et animés pour le bien commun.

Pourquoi une Charte ?

Pour préserver l'environnement

L'environnement est aujourd'hui au cœur des préoccupations de toute la société. Sa fragilité nous amène à nous interroger sur notre façon de le préserver. Il représente un enjeu essentiel de sauvegarde de la biodiversité et de santé publique.

La Ville de Saint-Herblain est dotée de 600 hectares d'espaces verts et naturels qui représentent 20 % du territoire. Depuis plus de 10 ans, la Ville applique l'« objectif zéro phyto » (non recours aux herbicides, insecticides et engrais chimiques) et pratique la gestion différenciée (fauches tardives, éco-pâturage...) pour favoriser la biodiversité. Au-delà de ces espaces, la Ville n'utilise plus aucun pesticide sur l'ensemble de ses espaces publics.

Pour relayer cette prise de conscience sur son territoire, la Ville de Saint-Herblain a choisi de promouvoir les pratiques du jardinage écologique au sein des jardins collectifs qu'elle met à disposition des habitants.

A la Longère de la Bégraisière, lieu ressource dédié à la nature en ville, la ville propose également des actions de sensibilisation aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, de la faune et de la flore du territoire.

Pour promouvoir le lien social, la convivialité et le partage de connaissances

Les jardins collectifs sont des lieux de convivialité et de vivre ensemble. Des liens sociaux, souvent intergénérationnels et interculturels, se tissent au jardin, sur la base d'un intérêt commun pour le jardinage et la nature.

Outre la culture d'une production vivrière, les jardins collectifs sont également des lieux de partage de pratiques, d'apprentissage et de transmission. La ville souhaite promouvoir cette vocation à la fois sociale et pédagogique des jardins.

A qui s'adresse cette Charte ?

A tous les habitants et habitantes qui jardinent sur un terrain municipal.

Les engagements de la Charte

Engagement 1 :

Economiser et partager l'eau

Nous assistons à une raréfaction de la ressource en eau, en particulier pendant la saison d'été lorsque les plantes en ont le plus besoin. Il est donc indispensable de mieux gérer cette ressource, de l'économiser et de la partager.

La ville s'engage

La ville encourage l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie individuelles ou collectives dans les jardins collectifs. Alternativement, elle s'efforce d'installer des points d'eau adaptés à la pratique du jardinage. L'installation d'électrovannes permet également de limiter la consommation d'eau l'été.

Le jardinier s'engage à :

- utiliser autant que possible de l'eau de pluie récupérée
- limiter au maximum sa consommation d'eau potable (l'eau « du robinet »)
- arroser tôt le matin ou tard le soir (en dehors des heures de fortes chaleurs)
- respecter les « arrêtés sécheresse » (limites imposées de consommation d'eau en périodes de sécheresse)
- limiter l'évaporation de l'eau (par exemple en couvrant ses cultures avec de la paille, du foin ou autre paillage)

Info :

Evitez d'arroser trop souvent vos tomates : 1 à 2 fois par semaine est un bon rythme en général. Dans de bonnes conditions de culture et par temps doux, un arrosage tous les 15 jours suffit ! La plante développe ainsi ses racines pour aller chercher de l'eau le plus loin possible dans les profondeurs du sol...

Engagement 2 :

Jardiner sans produits nocifs

Les produits phytopharmaceutiques ou « chimiques » sont nocifs pour la santé des humains, des plantes et de tous les animaux qui peuplent nos jardins.

Depuis le 1er janvier 2019, les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir ces produits qui sont d'ailleurs interdits à la vente. Seuls les produits de biocontrôle, à « faibles risques » et autorisés en agriculture biologique sont autorisés.

La ville s'engage

Pour aider le jardinier amateur à y voir plus clair et à se passer de produits de traitements, la ville propose ponctuellement ou annuellement des cours de jardinage au naturel.

Le jardinier s'engage à

- ne pas utiliser de produits chimiques (pesticides, herbicides, fongicides, engrais)
- désherber manuellement (si c'est nécessaire)
- favoriser les solutions naturelles pour éloigner les ravageurs et attirer les insectes auxiliaires
- favoriser l'utilisation de fertilisants naturels (compost, fumier...)

Info :

Une plante « compagne » peut aider ses voisines à se développer. Les racines du souci sécrètent par exemple une substance qui protège la tomate de ses ravageurs. Les fleurs de souci attirent par ailleurs les syrphes, aux larves mangeuses de pucerons !

Engagement 3 :

Favoriser la biodiversité

Les insectes auxiliaires sont une aide précieuse pour le jardinier. Accueillir les coccinelles, abeilles, bourdons, chrysopes, osmies... favorise la pollinisation des cultures et protège les récoltes de certains ravageurs. De même, certaines plantes sauvages sont utiles pour couvrir le sol, accueillir les insectes auxiliaires, produire de la biomasse ou remplir nos assiettes.

La ville s'engage

La ville propose tout au long de l'année des animations sur la faune et la flore de Saint-Herblain, en lien avec des associations naturalistes.

Le jardinier s'engage à

- enrichir la flore des jardins en acceptant quelques plantes ou fleurs sauvages
- accueillir les animaux utiles aux cultures : insectes auxiliaires, oiseaux, vers de terre...
- favoriser la diversité des plantes cultivées, notamment les légumes anciens plus résistants aux maladies

Info :

Beaucoup de plantes sauvages sont comestibles. Les connaître, c'est prendre plaisir à manger des produits de son jardin qui poussent tous seuls !

Engagement 4 :**Valoriser les déchets verts**

Tout comme les déchets de cuisine, les « déchets verts » sont aujourd'hui considérés comme une ressource au jardin. On parle de « bioressources ».

Compostés, ils procurent aux plantes les nutriments dont elles ont besoin pour se développer.

Broyés, ils constituent un paillage idéal pour protéger le sol des rigueurs de l'hiver et des chaleurs estivales.

Lorsqu'il pleut, le paillage retient les nutriments du sol (qui sont sinon entraînés vers les profondeurs par « lessivage ») et limite l'érosion (lorsque la terre est entraînée plus loin).

Le sol est ainsi plus riche, moins compact, plus vivant et nettement plus facile à « travailler » !

La ville s'engage

A l'initiative de la ville de Saint-Herblain et de Nantes Métropole, de nombreux composteurs individuels et collectifs sont installés sur le territoire herblinois. Des actions de sensibilisation sont proposées pour apprendre aux habitants à composter et à broyer, et les équiper du matériel adéquat. Deux fois par an, des opérations de broyage de végétaux gratuites sont organisées à Saint-Herblain pour diffuser cette pratique écologique.

Le jardinier s'engage à

- composter ses petits déchets verts (composteur individuel ou collectif, compost en tas, compostage dans un trou...)
- séparer la terre des déchets verts (secouer la terre des racines pour qu'elle reste sur la parcelle)
- broyer autant que possible ses branchages et le valoriser en paillage
- ne pas déposer ses déchets verts sur l'espace public

Info :

Avoir un rat dans son compost n'est pas nécessairement une mauvaise chose : il l'aère et le mélange avec les galeries qu'il creuse dedans, et accélère ainsi le processus de décomposition. Le problème réside dans le nombre et la prolifération. Pour éviter leur installation, brassez régulièrement votre compost, ils iront trouver un lieu plus accueillant ailleurs.

Engagement 5 :**Trier ses déchets**

Un jardin n'est pas une poubelle ! Pour le plaisir de tous, jardiniers et visiteurs, il est essentiel que chacun participe à la propreté des jardins collectifs en s'occupant correctement de ses propres déchets.

La ville s'engage

Outre les bacs jaunes et bleus placés par Nantes Métropole pour le tri des déchets (ménagers et recyclables), des agents de la ville de Saint-Herblain s'occupent des petites poubelles des espaces verts.

Le jardinier s'engage à

- trier et déposer ses déchets dans les bacs de tri appropriés, y compris le verre
- emporter ses déchets s'il n'y a pas de bacs de tri au jardin
- déposer ses encombrants ou autres déchets de type ferraille, planches, gravats en déchetterie
- ne pas déposer ses déchets verts dans les poubelles des espaces verts (sacs transparents vigipirate)

Info :

Le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas. Limitons nos achats d'emballages plastiques !

Engagement 6 :**Soutenir le projet associatif**

Les jardins collectifs sont mis à la disposition d'associations qui, dans le cadre de leur projet associatif, gèrent l'occupation et l'utilisation de ces espaces. La mise à disposition de jardins par la ville est donc rendue possible grâce au travail bénévole des membres de ces associations.

Il est souhaitable, pour le bien commun et la pérennité des jardins collectifs, que chaque adhérent qui bénéficie de cette mise à disposition apporte son soutien à la vie de son association.

La ville s'engage

La Ville de Saint-Herblain considère les associations comme des partenaires incontournables de la vie locale. Elle les soutient financièrement par le versement de subventions mais aussi par la mise à disposition de personnel ou de locaux, un accompagnement à leur création ou à leur développement.

Le jardinier s'engage à

- soutenir le travail des bénévoles dans un esprit de solidarité
- donner un peu de son temps à l'association, en fonction de ses disponibilités et de ses compétences
- soutenir les projets collectifs portés par l'association
- faire preuve de solidarité envers les membres de l'association qui sont en difficulté (problèmes de santé, liés à l'âge...)

Info :

Le bénévolat rend heureux ! C'est ce que soulignent certaines études qui montrent qu'en étant bénévole, on rencontre des gens différents, on se rend utile, on donne du sens à notre quotidien, on développe une bonne estime de soi.

Engagement 7 :**Favoriser l'ouverture au public**

Outre le plaisir de jardiner, les jardins collectifs offrent aux habitants, jardiniers ou non, des opportunités de rencontres et d'échanges autour de la nature et de l'environnement. En tant que biens publics d'intérêt général, ils sont accessibles aux habitants de Saint-Herblain dans des conditions définies en collaboration avec les associations gestionnaires.

La ville s'engage

La ville encourage les rencontres et le lien social au travers de toutes ses actions, avec une vigilance particulière pour les publics fragiles.

Le jardinier s'engage à

- accueillir les visiteurs avec bienveillance et courtoisie
- favoriser les liens avec le quartier et ses habitants
- favoriser l'accueil de structures partenaires (crèches, écoles, établissements d'accueil de personnes en situation de handicap ou personnes âgées...)

Info :

Pique-niques, concerts, formations thématiques, spectacles vivants, ateliers créatifs, pétanque, séances bien-être... les jardins se prêtent à toutes sortes de moments conviviaux et festifs.

Engagement 8 :

Partager les connaissances

Les jardins collectifs sont de formidables outils pédagogiques pour apprendre à jardiner ou approfondir ses connaissances sur l'environnement. Ils se prêtent à toutes sortes d'animations ou formations sur les techniques de jardinage au naturel, la valorisation des bioressources, l'alimentation locale et de qualité, la biodiversité des jardins urbains.

La ville s'engage

La Ville propose des animations et formations grand public sur le jardinage au naturel, à la Longère de la Bégraisière et dans les jardins collectifs.

Le jardinier s'engage à

- favoriser le partage des connaissances entre jardiniers amateurs
- favoriser l'accueil et la mise en œuvre d'animations et de formations sur le jardinage dans les jardins collectifs

Info :

La Longère de la Bégraisière accueille toutes les associations du territoire qui souhaitent, par des actions ponctuelles ou régulières, promouvoir la nature en ville et la transition écologique. N'hésitez pas à nous faire des propositions d'actions !